

Québec, le 19 avril 2018

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la question inscrite au feuillet le 13 mars 2018 par le député de la circonscription de Saint-Jérôme au sujet de la demande de fusion des agglomérations de taxi de Saint-Jérôme et de Prévost.

Tout d'abord, la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement les services de transport par taxi (projet de loi n° 100) a octroyé le pouvoir au gouvernement de déterminer le nombre d'agglomérations et le territoire de chacune d'elles, ainsi que le nombre maximal de permis de propriétaire de taxi pouvant être délivrés par la Commission des Transports du Québec. Ce pouvoir, qui était exercé auparavant par la Commission, est entré en vigueur le 8 septembre 2016.

Lors des travaux parlementaires concernant ce projet de loi, le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports d'alors avait manifesté sa volonté de diminuer le nombre d'agglomérations en les calquant, lorsque possible, aux limites des municipalités régionales de comté.

La situation à l'échelle d'une région est actuellement évaluée avec l'objectif de s'assurer que chaque nouvelle agglomération de taxi qui sera créée soit représentative des réalités des déplacements et des pôles d'activités et assure une optimisation des déplacements et des services offerts à la clientèle.

... 2

En outre, l'analyse par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports révèle jusqu'à maintenant qu'il s'avère avantageux de respecter les frontières des municipalités régionales de comté et des villes.

La demande reçue le 13 février 2017 de maître Claude Coursol au nom de ses clients, Cie de Taxi Laurentides inc. et 9274-5173 inc., concernant la fusion des agglomérations de Saint-Jérôme et de Prévost a d'ailleurs été répondue le 12 juillet 2017 en ce sens.

De plus, les travaux se poursuivront par la sollicitation des commentaires d'intervenants de l'industrie du transport par taxi de la région des Laurentides et d'autres régions quant à d'éventuelles fusions d'agglomérations de taxi.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Fortin', with a stylized flourish at the end.

André Fortin